



www.csmf.org

79, rue de Tocqueville
75017 Paris France
Tél. (33) 01 43 18 88 00
www.csmf.org

Contact presse : Dr Michel CHASSANG
Tel. : 01 43 18 88 01 - 06 85 72 60 83

Communiqué de presse

Le 13 décembre 2009

Trop c'est trop : la CSMF quitte les négociations conventionnelles

Le Conseil Confédéral de la CSMF, réuni à Paris, le 12 décembre 2009, a bien compris que la ministre de la santé, dans ses déclarations du 11 décembre devant l'Association des Journalistes de l'Information Sociale, a pris la décision d'anticiper sur l'issue des négociations conventionnelles en cours en se prononçant pour la mise en place d'un règlement arbitral et de l'organisation anticipée, dès le printemps 2010, des élections aux futures URPS.

Face à ce mépris, le Conseil Confédéral de la CSMF, tire les conséquences pratiques de la position du gouvernement. La CSMF, premier syndicat médical français, décide de quitter définitivement la table d'une négociation conventionnelle, où manifestement ceux qui négocient ne sont pas ceux qui décident.

La CSMF prévient solennellement que la complicité entre les syndicats MG France, la FMF et le gouvernement, dans le cadre de la loi « Hôpital, patients, santé, territoires », joue contre les intérêts des médecins libéraux qui perdront deux ans de plus après trois ans de paralysie conventionnelle.

En effet six mois seront nécessaires, s'il n'y a pas de retard, pour organiser les élections, puis au minimum quatre mois pour l'enquête de représentativité obligatoire, suivi de six mois au moins pour élaborer la convention, et six mois encore pour rendre possible l'application des premières mesures en raison des stabilisateurs économiques imposés par la loi.

Le gouvernement et les caisses vont pouvoir pendant, au moins, les deux prochaines années faire des économies substantielles sur le dos de médecins, lesquels, pendant ce temps, subiront de plus en plus de contrôles et de contraintes (absences de repos pendant les fêtes, encadrement des vacances et autorisation d'absences, gardes obligatoires, taxation des feuilles de soins, taxe sur l'exercice libéral en ville, mise sous entente préalable, obligation de formation...).

La CSMF appelle les médecins libéraux à se mobiliser autour du seul syndicat capable de rassembler tous les médecins libéraux pour rentrer en résistance.

Motion votée à l'unanimité
lors du Conseil Confédéral du 12 décembre 2009

confédération des syndicats médicaux français
le syndicat de tous les médecins

communiqué